

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 18 DECEMBRE 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : Compte-rendu de la séance

DATE DE CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 23 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de TOUSSAINT André), GASPAR Isabel (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT Jean-François), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de CAULE Emeline), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRAG Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETOUX Patrick), LALEVÉE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MANSION François, CHENOT Tony, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, BRETOUX Patrick, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, FAVRET Régis.
<u>Avis de procuration :</u>	14 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	42 présents
<u>Nombre de votants :</u>	56 votants



3
Le Président accueille les délégué(e)s communautaires et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

* La secrétaire de séance est **Mme Patricia WINIARSKI**.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer les délibérations à l'ordre du jour, **le Président** invite l'assemblée à observer une minute de silence, en hommage à **M. Bruno PORVIAN**, ancien salarié de la CC2T, recruté en 2007, affecté au service assainissement puis au ST2i, décédé le 1^{er} décembre 2025.

2025-06-01 – AGREMENT DE CESSION – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de donner leur agrément sur les cessions au profit des sociétés MC BATIMENT ET KAYA, aux conditions exposées dans la délibération.

2025-06-02 – ZA PARC DE HAYE – AGREMENT DE CESSION

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de donner leur agrément sur la cession au profit de la SCI DE HAYE ou à toute autre société qui pourrait s'y substituer dans les conditions exposées dans la délibération.

2025-06-03 - ZA PARC DE HAYE – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR SEBL GRAND EST

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de donner leur agrément pour l'achat d'un terrain de 52 543 m², parcelle cadastrée AK 33, située à proximité de la ZA du parc de Haye dans les conditions exposées dans la délibération.

2025-06-04 - CLOTURE CONCESSION ZAC CROIX SAINT NICOLAS

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver la note de clôture relative à la concession d'aménagement de la ZAC Croix Saint Nicolas établie au 20 novembre 2025 et le décompte financier final de l'opération s'y rapportant.

2025-06-05 - TARIFS DE LOCATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE NOVANT AUX PRES POUR L'INSTALLATION DE MARAICHERS

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider les tarifs de location pour 2026 et 2027 tels que précisés dans la délibération.



2025-06-06 – TARIFICATION 2026 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**, qui précise que, pour ce qui concerne les tarifs appliqués par la CC2T, l'évolution proposée suit celle de l'inflation à savoir +0,84% (indice ICPH oct 2024-oct 2025).

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'adopter les tarifs des redevances assainissement précisés dans la délibération, pour les consommations comptabilisées à partir du 1^{er} janvier 2026.

2025-06-07 – TARIFICATION 2026 DES REDEVANCES D'EAU POTABLE

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**, qui précise que, pour ce qui concerne les tarifs appliqués par la CC2T, l'évolution proposée suit celle de l'harmonisation tarifaire engagée, avec prise en compte de l'inflation à savoir +0,84% (indice ICPH oct 2024-oct 2025).

Pas de questions ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'adopter les tarifs des redevances « Eau potable » précisés dans la délibération, pour les consommations comptabilisées à partir du 1^{er} janvier 2026.

2025-06-08 – MISE EN PLACE D'UNE AIDE « COUP DE POUCE EAU » POUR LES MENAGES AUX REVENUS MODESTES

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**, qui précise que la proposition est le fruit d'une réflexion engagée il y a 3 ans avec les membres du conseil d'exploitation et de la commission. Après la période de stabilisation du budget eau suite à la prise de compétence en 2020, le « coup de pouce » eau proposé a vocation à s'appliquer à tou(te)s les redevables à revenus modestes du territoire, qui remplissent les conditions. Il souligne que les modalités de mise en œuvre, en lien avec les critères déjà appliqués par la CAF, ont été pensées pour ne pas aboutir à une « usine à gaz » complexe et chronophage.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

Patricia WINIARSKI souhaitant savoir si les habitant(e)s des communes gérées en délégation de service public pourront aussi bénéficier du dispositif, **Laurent GUYOT** confirme que le nouveau « coup de pouce eau » s'appliquera à tou(te)s les redevables du territoire remplissant les conditions, quel que soit le mode de gestion du service de l'eau.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver la mise en place et le versement d'une aide « coup de pouce eau » destinée à accompagner les ménages les plus modestes du territoire de la CC2T dans le paiement de leurs factures d'eau et d'assainissement suivant les modalités exposées dans la délibération.

2025-06-09 – OPERATION RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE - MODALITES D'ORGANISATION ET CHARTE D'ENGAGEMENT

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**, qui précise que la distribution des récupérateurs d'eau de pluie sera opérationnelle à compter de février 2026.

Jean-Pierre COUTEAU ajoute que, pour préserver la qualité urbaine et paysagère des communes, il conviendra d'être vigilant sur les choix d'implantations faits par les particuliers, le PLUiH ne prévoyant pas, à ce stade d'interdiction d'installations en façade. **L. GUYOT** indique que la « charte d'engagement du bénéficiaire » qui sera remise aux particuliers concernés comprend des préconisations d'implantation, mais il s'agit de recommandations, la charte n'étant pas juridiquement opposable.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.



Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider le lancement et les modalités d'organisation de l'opération visant la fourniture de récupérateurs d'eau de pluie et équipements complémentaires aux usagers de la communauté de communes Terres Touloises, approuver la charte d'engagement des bénéficiaires annexée à la délibération et adopter les tarifs des différents modèles de cuve, tels que précisés dans la délibération.

2025-06-10 – ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

La délibération est présentée par Olivier HEYOB.

Pas de questions ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver le projet de Charte de développement des énergies renouvelables et de récupération du Sud Meurthe-et-Moselle et autorisent monsieur le Président à signer la Charte précitée.

2025-06-11 - ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) DE TOUL ET NORD TOULOIS

La délibération est présentée par Emmanuel PAYEUR.

Pas de questions ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider l'adhésion annuelle de la CC2T à la CPTS de Toul et Nord Toulois, ainsi que le montant de l'adhésion de 20 €/année civile (...).

2025-06-12 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE FESTIVAL « JARDIN DU MICHEL » 2026

La délibération est présentée par Emmanuel PAYEUR, qui souligne l'importance et le rayonnement de ce festival pour le territoire, la nécessité de lui apporter un soutien financier contribuant à la pérennité de l'événement et rappelle que la subvention de la CC2T n'a pas évolué depuis 2016, hormis pour l'édition anniversaire des 20 ans du JDM en 2025.

Le Président, en raison de sa qualité de membre du directoire de la SCIC, sort de la salle. La délibération est soumise au vote de l'assemblée par le 1er vice-Président Alde HARMAND.

Pas de questions ni d'observation. membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à la majorité, Thierry COLLET votant contre, décident de d'approuver l'octroi de la subvention supplémentaire de 6000 € à la SCIC Turbul'lance, pour l'édition 2026 du festival « Le Jardin du Michel », portant de montant total de la subvention 2026 à 12000 € (...).

2025-06-13 - MAISON DU TOURISME – MODIFICATION DU PORTAGE JURIDIQUE

La délibération est présentée par Emmanuel PAYEUR, qui expose la fragilité juridique dans laquelle se trouve aujourd'hui la Maison du Tourisme et la nécessité de faire évoluer son organisation. Il précise que les travaux conjoints menés par les services et élu(e)s de la CC2T et ceux (celles) de la Maison du Tourisme convergent vers le choix d'un rattachement à la CC2T avec création d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

En raison de la qualité de membres du conseil d'administration de la maison du Tourisme de messieurs CHARTREUX, COUTEAU et HARMAND, respectivement Président, 1er vice-Président et 2ème vice-Président de la CC2T, la présente délibération est soumise au vote de l'assemblée par Roger SILLAIRE, 3ème vice-Président.

Pas de questions ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'approuver le principe d'un rattachement au sein de la CC2T de la gestion du service public du Tourisme à compter du 1^{er} mai 2026, via la création d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière, sous réserve de la dissolution effective de l'association Maison du Tourisme.



2025-06-14 – ADAPTATION DES TARIFS COMMUNS DES CRÈCHES COMMUNAUTAIRES « CRECHENDO » ET « LA CLE DES CHAMPS »

La délibération est présentée par **Denis PICARD**, qui décline le cadre et les motifs de la modification de tarifs proposée, conduisant à appliquer une majoration de 25% aux familles ne résidant pas et ne travaillant pas sur le territoire de la CC2T. Il précise que les familles qui ne résident pas sur le territoire communautaire mais y travaillent ne se verront pas appliquer cette majoration, considérant qu'elles participent à la vie économique et aux ressources du territoire. Il indique enfin que la convention passée avec la communauté de communes de Mad-et-Moselle n'est pas impactée par ces modifications tarifaires.

Questions et observations de l'assemblée :

Chantal PIERSON demandant quel régime tarifaire sera appliqué dans l'éventualité où les parents changeraient de domicile en cours de contrat, **D. PICARD** indique que, conformément au règlement de fonctionnement des crèches, les parents doivent signaler tout changement de situation. S'ils n'habitent plus et ne travaillent pas sur le territoire, le tarif qui leur est appliqué sera modifié en conséquence.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider l'évolution des critères d'attribution des places, et la majoration du tarif horaire pour les familles résidant hors CC2T et ne travaillant pas sur le territoire.

2025-06-15 – TRANSPORTS (8.7) – ADHESION AU « RESEAU VELO ET MARCHE »

La délibération est présentée par **Elisabeth POIRSON**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser l'adhésion et le versement d'une cotisation annuelle à l'association « réseau vélo et marche » (...).

2025-06-16 – CONVENTION DE GESTION AVEC LA REGION GRAND EST EN MATIERE D'INFORMATION ET DE VENTES DE TITRES DE TRANSPORTS

La délibération est présentée par **Jorge BOCANEGRÁ**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Grand Est selon les modalités précisées dans la délibération.

2025-06-17 – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AVEC SNCF RESEAU POUR L'AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE 52

La délibération est présentée par **Jorge BOCANEGRÁ**, qui indique que, dans le cadre de l'aménagement de la véloroute V52, dont une partie se situe sur l'ancienne emprise de la voie ferrée entre Pierre-la-Treiche et Chaudenay-sur-Moselle, la signature d'une convention de transfert de gestion avec la SNCF est un préalable nécessaire. Il rappelle également que les travaux d'investissement seront du ressort du conseil départemental dans le cadre de son plan vélo, la CC2T ayant à sa charge la gestion et l'entretien futur de la voie cyclable, les communes conservant quant à elles le pouvoir de police. Il précise également que la réouverture potentielle par la SNCF de cette ligne ferroviaire à moyen ou long terme n'est pas à exclure, les collectivités ayant néanmoins fait le choix de réaliser cet aménagement, qui permet le bouclage de la V52. Il conclut en indiquant qu'après plusieurs études de faisabilité technique et financière, l'itinéraire choisi, qui emprunte les emprises SNCF, est la seule solution envisageable pour garantir un parcours continu et sécurisé.



Questions et observations de l'assemblée :

Stéphane VANIER demande si la collectivité est bien informée des tenants et aboutissants du projet de réouverture par la SNCF de cette ligne dédiée au fret à horizon 2035 et indique que la SNCF annonce ce programme comme un choix stratégique devant permettre de contourner Nancy qui aujourd'hui est saturé. Il précise néanmoins que le coût estimatif des travaux reste un frein.

Fabrice CHARTREUX confirme que la collectivité est parfaitement informée de ce projet, dont le coût, aujourd'hui estimé à près de 500 millions d'euros, peut raisonnablement faire douter de sa mise en œuvre à brève échéance, d'autant que cette potentielle réouverture de ligne, désaffectée depuis de nombreuses années, a déjà fait l'objet d'annonces par le passé, qui ne se sont jamais concrétisées. Il indique que l'exécutif et la commission mobilité ont considéré, eût égard au coût maîtrisé de l'aménagement choisi pour la V52, que cette perspective de réouverture à moyen voire long terme, n'était pas de nature à remettre en question le projet de bouclage de la véloroute. Il conclut en notant que si cette voie était à ce point stratégique pour la SNCF, elle serait encore en fonctionnement.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter auprès de SNCF Réseau l'établissement d'une convention de transfert de gestion de la section de la ligne ferroviaire 39 000, nécessaire à la réalisation cyclable entre le pont de Pierre-la-Treiche et la commune de Chaudeney-sur-Moselle, au croisement de la RD 77 et le barrage de la Moselle (...).

2025-06-18 – TOUL THIAUCOURT – TRONCON ENTRE ECROUVES ET LAGNEY – CONVENTION AVEC LES PROPRIÉTAIRES

La délibération est présentée par Elisabeth POIRSON.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention avec les communes d'Ecrouves, Pagney-derrière-Barine, Bruley, Lucey, Lagney et l'association foncière de Bruley pour permettre l'aménagement cyclable tel que décrit dans la délibération.

2025-06-19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La délibération est présentée par Roger SILLAIRE.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser les modifications du tableau des effectifs (ouverture et fermeture de plusieurs postes), nécessaires à la continuité des services, tels que précisés dans la délibération.

2025-06-20 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

La délibération est présentée par Roger SILLAIRE.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider le montant de la participation de la communauté de communes Terres Touloises à la protection complémentaire de ses agent(e)s de droit public, modulé par catégorie, à compter du 1^{er} janvier 2026 tel que détaillé dans la délibération.

2025-06-21 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La délibération est présentée par Roger SILLAIRE.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'adopter les ajustements au règlement intérieur des services, concernant les congés au titre de la réserve opérationnelle, le régime indemnitaire et les heures récupérables des dimanches et jours fériés.

2025-06-22 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°3 du budget principal, telle que détaillée dans la délibération.



2025-06-23 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°2 du budget annexe des ordures ménagères, telle que détaillée dans la délibération.

2025-06-24 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°2 du budget annexe mobilité, telle que détaillée dans la délibération.

2025-06-25 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°3 du budget annexe eau potable, telle que détaillée dans la délibération.

2025-06-26 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement, telle que détaillée dans la délibération.

2025-06-27 – ABONDEMENT DU VERSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE TEMPORAIRE AU BUDGET ANNEXE DU POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser la réalisation d'une avance jusqu'à un montant maximum de 2 100 000 € du budget principal au budget annexe du pôle industriel Toul Europe, à titre gratuit et pour une période limitée dans le temps (...).

2025-06-28 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser le Président de la communauté de communes Terres Touloises à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier et l'adoption du budget primitif 2026 dans les limites détaillées dans la délibération.



2025-06-29 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

* Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives en matière de gestion de la dette indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

2025-06-30 – ACTUALISATION DES MODALITES D'INDEMNISATIONS DES SERVITUDES

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

* Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de fixer l'actualisation des modalités d'indemnisation des servitudes selon les modalités inscrites dans la délibération.

2025-06-31 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **Alde HARMAND**.

* Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements indiquées dans la délibération, prises par le Président de la communauté de communes Terres Touloises ou son représentant.

2025-06-32 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX**.

* Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation et déclarent avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épousé, le Président remercie les participant(e)s et clôture la séance.

La Secrétaire de séance

Patricia WINIARSKI

Le Président de la
communauté de communes Terres Touloises

Fabrice CHARTREUX



	JANVIER 2026	FEVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026
1		1	1	1
2		2	2	2
3		3	3	3
4		4	4	4
5		5	5	5
6		6	6	6
7	COM THEMA	7	7	7
8	COM ECO	8	8	8
9		9	9	9 CC installation + élections
10		10	10	10
11		11	11	11
12		12 COM MOBILITE	12	12
13		13	13	13
14	COM Services Publics	14	14	14
15	COM DES MAIRES	15	15 1er tour élections municip	15
16		16	16	16
17		17	17	17
18		18	18	18
19		19	19	19
20		20	20	20
21		21	21	21
22		22	22 2e tour élections municip	22
23		23	23	23
24		24	24	24
25		25	25	25
26		26	26	26
27		27	27	27 CC DOB 2026
28		28	28	28
29	CC		29	29
30			30	30 CC Budgets 2026
31			31	

vacances scolaires
jours fériés
week-end

